



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée
18 octobre 2011
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Dixième session

Changwon (République de Corée), 10-21 octobre 2011

Point 6 d) de l'ordre du jour

Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)

Examen des progrès réalisés dans l'application de la stratégie globale de communication

Examen des progrès réalisés dans l'application de la stratégie globale de communication

Projet de décision présenté par le Président du Comité plénier

La Conférence des Parties,

Rappelant sa décision 4/COP.9,

Reconnaissant l'importance de l'objectif opérationnel 1 du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie) portant sur le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation,

Reconnaissant également l'importance de la langue en tant qu'instrument fondamental pour toute forme de communication, et en particulier pour la sensibilisation du public,

Affirmant que l'application de la stratégie globale de communication est un élément central des activités de sensibilisation coordonnées et ciblées qui appuient la mise en œuvre effective de la Stratégie,

Accueillant avec satisfaction les progrès accomplis dans l'application de la stratégie globale de communication, dont il est rendu compte dans le document ICCD/COP(10)/2,

Accueillant également avec satisfaction le prix «Terre pour la vie», qui a été présenté à la Conférence des Parties dans le cadre de l'Initiative de Changwon proposée, en tant que contribution à la stratégie globale de communication,

1. *Appelle* les Parties à appliquer la stratégie globale de communication en l'inscrivant directement dans la mise en œuvre de la Stratégie et dans la gestion des connaissances de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

2. *Souligne* que la formation et le renforcement des capacités des journalistes et des correspondants pour l'environnement sont indispensables pour constituer un groupe

pilote d'acteurs qui s'intéressent principalement à la désertification/dégradation des terres et à la sécheresse;

3. *Invite* les Parties, ainsi que les gouvernements des États non parties à la Convention, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à fournir un appui financier ou en nature pour garantir l'application effective de la stratégie globale de communication, notamment un soutien financier ou en nature pour les services de traduction en vue d'assurer une diffusion plus large et équilibrée des matériels destinés à la sensibilisation et aux médias;

4. *Invite également* les partenariats public-privé pour l'application de la stratégie globale de communication à continuer de renforcer la mobilisation de nouveaux acteurs en faveur de la gestion durable des terres et à obtenir leur soutien pour l'organisation de campagnes mondiales sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse;

5. *Invite en outre* les Parties et les partenaires intéressés, surtout dans le secteur privé, à soutenir le prix «Terre pour la vie» en participant à la promotion du prix ainsi qu'aux autres activités qui pourraient assurer le bon fonctionnement du programme du prix;

6. *Demande* au secrétariat de continuer à coordonner l'application de la stratégie globale de communication;

7. *Demande également* au Secrétaire exécutif de lui rendre compte, à sa onzième session, des progrès accomplis dans l'application de la stratégie globale de communication.
